



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 11 février 2022

CM 1671/22

AVIATION
ICAO
RELEX
CLIMA
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: avia-mar@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8212

Objet: Position de l'Union au 225e Conseil de l'OACI (éléments hors Article 218(9) TFUE)
– Approbation
– Fin de la procédure écrite

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1542/22 du 9 février 2022 a été clôturée le 11 février 2022 et que toutes les délégations ont voté en faveur de l'approbation de la Position de l'Union au 225e Conseil de l'OACI (éléments hors Article 218(9) TFUE) dont le texte figure dans le document 5855/22 ADD1 + COR1.

La Position de l'Union au 225e Conseil de l'OACI (éléments hors Article 218(9) TFUE) est donc approuvée.